



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**POLE DE COORDINATION DES POLITIQUES
INTERMINISTERIELLES ET INGENIERIE TERRITORIALE**

N° Spécial

26 Février 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial PCPIIT du 26 Février 2019

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	POLE DE COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES ET INGENIERIE TERRITORIALE	Page
PCPIIT N° 2019-11	20.02.2019	Arrêté fixant la liste des médecins généralistes et Spécialistes agréés dans le département des Hauts-de-Seine pour la période courant jusqu'en Septembre 2021.	3
PCPIIT N° 2019-12	21.02.2019	Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine.	9

POLE DE COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES ET
INGENIERIE TERRITORIALE

Arrêté PCPIIT n°2019-11 du 20 février 2019 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département des Hauts-de-Seine pour la période courant jusqu'en septembre 2021

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU Le code de la Santé Publique et les articles R6152-1 et suivants relatifs aux personnels médicaux hospitaliers ;
- VU La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU La loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU La loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU Le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- VU Le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- VU Le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie de la fonction publique hospitalière ;
- VU Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 portant réforme de l'hôpital et relative aux des patients, à la santé et aux territoires ;
- VU Le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine
- VU Le décret du 22 août 2017 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
- VU L'arrêté du 24 novembre 1999 autorisant la mise en place d'un traitement informatisé d'informations nominatives pour la gestion des agréments de médecins, des demandes d'avis médical concernant les fonctionnaires et assimilés et le secrétariat du comité médical et des commissions de réforme ;
- VU L'arrêté du 03 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visés par le décret n°86-442 du 14 mars 1986 ;
- VU L'arrêté du premier Ministre du 2 mai 2014 portant nomination de Mme Christine JACQUEMOIRE en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

- VU La demande de praticiens de figurer sur la liste des médecins agréés des Hauts-de-Seine ;
- VU Les avis émis par les conseils départementaux de l'Ordre des Médecins ;
- VU Les avis émis par les syndicats départementaux ;

Sur proposition de la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Les médecins généralistes et spécialistes figurant dans la liste ci-dessous sont agréés, dans le département des Hauts-de-Seine, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, pour une période courant jusqu'en septembre 2021.

Médecins Généralistes

92160 Antony

Dr BIGOTTE Jacques		6 rue Sdérot	01 46 66 61 65	*
Dr LOZÉ Jean		111 rue Adolphe Pajeaud	01 46 66 80 00 06 60 44 77 47	**
Dr UZAN Régine		3 rue JC Persil	01 46 66 79 81	*

92600 Asnières-sur-Seine

Dr AOUAD Serge		15 av. d'Argenteuil	01 47 93 40 04	
Dr BRECHOT Mathieu	Résidence les Orchidées	9, rue du 18 juin 1940	01 47 94 18 60	*
Dr SOUBIES Philippe		9 rue J.H Mansart	01 40 85 17 06 01 47 99 20 43	*
Dr TURJEMAN Jean-Louis		14 rue Gallieni	01 47 93 17 17	*

92220 Bagneux

Dr HÉLIARD Philippe	Résidence la Croix du Sud	50 av. A. Briand	01 46 65 26 92	
---------------------	---------------------------	------------------	----------------	--

92270 Bois-Colombes

Dr FRANÇOIS Patrice		315 av. d'Argenteuil	01 42 42 30 11	
---------------------	--	----------------------	----------------	--

92100 Boulogne-Billancourt

Dr LEGER-RAYNAUD Brigitte		64 rue de la Tourelle	01 41 31 70 42	
Dr WODNICKI Marcel		25 rue de Silly	01 46 03 54 74	*

92340 Bourg-la-Reine

Dr MERLE-FERRIER Martine		117 av. du Général Leclerc	01 46 61 86 86	
-----------------------------	--	----------------------------	----------------	--

92290 Châtenay-Malabry

Dr CHRISTIN Bruno		299 ter, av. de la	01 46 32 55 09	
-------------------	--	--------------------	---	--

		division Leclerc		
--	--	------------------	--	--

92370 Chaville

Dr NOËL Roland		7 av. Curie	01 47 50 95 59	
----------------	--	-------------	----------------	--

92140 Clamart

Dr SEMERCIYAN Armand		10 rue Hébert	01 46 45 95 22	*
----------------------	--	---------------	----------------	---

92110 Clichy

Dr KERITA Houria		46 bd du Général Leclerc	01 47 31 94 14	
------------------	--	--------------------------	----------------	--

92700 Colombes

Dr VERSTRAETEN Jean-Claude	Cabinet médical de l'Hôtel de Ville	31 rue du Maréchal Joffre	01 43 33 08 76	
----------------------------	-------------------------------------	---------------------------	----------------	--

92400 Courbevoie

Dr BOUTTERIN Nadine		21 rue Victor Hugo	01 47 88 33 30	
Dr DE PASQUALE Olivier		27 rue Carle Hébert	01 43 33 08 66	
Dr DJEDDOU Liès		21 rue Victor Hugo	01 47 88 33 30	
Dr REYL Frédéric		7 rue Baudin	01 47 68 81 63	*

92260 Fontenay-aux-Roses

Dr LE BOURDON Alain		9 av. René Isidore	06 09 18 59 71	**
---------------------	--	--------------------	----------------	----

92380 Garches

Dr PERNET Gérard		21 rue de Villeneuve RDC	01 47 01 12 33 06 81 94 44 41	
------------------	--	--------------------------	----------------------------------	--

92230 Gennevilliers

Dr DHUMERELLE Gilbert	Cabinet Médical	4 rue Henri Aguado	01 47 94 06 20	
Dr SAROTTE Richard		47 av. des Grésillons	01 47 90 81 74	
Dr TALBI Samir		61 bd Camelinat	06 95 40 39 99	
Dr VERGNIOL Vincent		47 av. des Grésillons	01 47 90 81 74	

92130 Issy-les-Moulineaux

Dr PAMFIL Ruxandra		27 bis av Victor Cresson	01 41 23 83 20	*
Dr SAYRIN Jean		22 rue Marceau	01 46 38 70 35	
Dr TOUATI Sydney		30 rue Diderot	01 46 62 04 20	

92250 La Garenne-Colombes

Dr PINTA Xavier		1 rue Hérold	01 42 42 29 45	
-----------------	--	--------------	----------------	--

92300 Levallois-Perret

Dr SASPORTAS Raphaël		54 rue Carnot	01 47 57 56 71 06 15 19 22 10	
Dr SPECIEL Philippe		35 bis rue Rivay	01 47 37 17 33	*
Dr ZERR Philippe	Cabinet Médical	58 rue Carnot	01 47 57 55 80	

92240 Malakoff

Dr HÉAU Emmanuel		25 rue Béranger	01 46 57 57 57	*
Dr MAY Eric	Centre Municipal de Santé	74 rue Pierre Larousse	01 41 17 43 50	

92120 Montrouge

Dr LAW TO LAGASSE Delphine		6 av. de Verdun	01 46 55 07 65 06 27 31 96 86	*
----------------------------	--	-----------------	----------------------------------	---

92000 Nanterre

Dr BONNIER Marc	Centre Médico-Sportif	136 av. Joliot Curie	01 41 37 44 52	*
Dr COHEN Elise		26 rue de Stalingrad	01 47 21 07 97	*
Dr DARIER Franck		28 rue Salvador Allende	01 47 21 08 96	*
Dr HERBILLON Annie	Hôpital Max Fourestier	403 av. de la République	01 47 24 42 86	*
Dr LEREUN Yannick	Clinique de la Défense	16 Bvd Emile Zola	06 52 86 38 57	

92200 Neuilly-sur-Seine

Dr BOUKASSEM Sabiha		153 av. Charles de Gaulle	01 46 24 31 29	*
Dr GARRIGUE Jean-Paul		109 av. Charles de Gaulle	01 46 24 11 43	

92800 Puteaux

Dr BENDAVID Nessim		28 rue Benoit Malon	01 45 06 39 00	
Dr BUZAGLO Henry		9 rue Chantecoq	01 47 73 51 51	

92500 Rueil-Malmaison

Dr ALEXANDRE François		67 av. du 18 Juin 40	01 47 51 56 04	*
Dr CHARVET Danièle		56 av. de Colmar	01 47 08 47 29	
Dr CONRATH Laurent		3 rue du Gué	01 47 08 40 40	

92310 Sèvres

Dr IOSUB Monica		63 Grande Rue	01 45 34 40 92	
Dr LABORDE - PEYRE Xavier		15/17, route de Gallardon	01 46 26 39 55	**
Dr VERGNE Julien	Cabinet Médical	105, Grande rue	01 46 26 28 45	

92150 Suresnes

Dr ARRAGON Jean Luc		70 rue de la Liberté	01 45 06 23 47	*
---------------------	--	----------------------	----------------	---

92390 Villeneuve-la-Garenne

Dr MOURIER Véronique		10 Bd C. de Gaulle	01 47 94 61 62	*
----------------------	--	--------------------	----------------	---

Médecins Spécialistes

Biologie médicale

75017 Paris

Dr LEEGENHOEK- MASURE Anne-Marie		7 rue de Fortuny	06 14 86 86 06	
-------------------------------------	--	------------------	----------------	--

Gastro-entérologie

92100 Boulogne-Billancourt

Dr TUSZYNSKI Thierry	Cabinet Médical	3 av. Desfeux	01 46 21 21 21	
----------------------	-----------------	---------------	----------------	--

Médecine interne

92380 Garches

Dr NORES Jean-Marc	Hôpital Raymond Poincaré	104 Bd Raymond Poincaré	01 47 10 77 66	
--------------------	-----------------------------	----------------------------	----------------	--

Médecine Pénitentiaire et médecine d'aptitude aux métiers de la sécurité et au port d'arme

92100 Boulogne-Billancourt

Dr KERNEIS Tanguy	SOS 92	27 rue de Sèvres	01 46 03 77 44	*
-------------------	--------	------------------	----------------	---

Néphrologie

92100 Boulogne-Billancourt

Dr SEIDOWSKY Alexandre	Hôpital Ambroise Paré	9 av. Charles. de Gaulle	01 49 09 47 59	*
------------------------	--------------------------	-----------------------------	----------------	---

Neurologie

92100 Boulogne-Billancourt

Dr BOUCHARD Cécile		769 av. Général Leclerc	01 46 21 34 61	*
--------------------	--	----------------------------	----------------	---

Oncologie radiothérapie

75007 Paris

Dr LANGLOIS Anne		11 place Vauban	06 09 02 15 01	*
------------------	--	-----------------	----------------	---

75015 Paris

Dr LANGLOIS Anne	Clinique Allera Labrouste	64, rue Labrouste	01 44 19 51 19 06 09 02 15 01	*
------------------	------------------------------	-------------------	----------------------------------	---

Ophtalmologie

92000 Nanterre

Dr JOLY Pascale		47 bis rue de Stalingrad	01 47 21 01 96	
-----------------	--	-----------------------------	----------------	--

Psychiatrie

92290 Châtenay-Malabry

Dr MARTIN Pascal	CMP	11, rue des vallées	01 55 52 10 76	*
------------------	-----	---------------------	----------------	---

92110 Clichy

Dr GASMAN Ivan	CMP La Chaise Bleue	12 rue Fanny	01 41 06 63 70	*
----------------	---------------------	--------------	----------------	---

92130 Issy-les-Moulineaux

Dr LAFFY-BEAUFILS Béatrice	Hôpital Corentin-Celton	4 parvis Corentin-Celton -psychiatrie	01 58 00 41 24	*
Dr LIMOSIN Frédéric	Hôpital Corentin-Celton	4 parvis Corentin-Celton -psychiatrie	01 58 00 44 21	*

92250 La Garenne-Colombes

Dr ROCHARD Loys		3 rue de l'Aigle	01 47 60 29 81 06 81 94 46 82	*
-----------------	--	------------------	----------------------------------	---

92151 Suresnes cedex

Dr CORDIER Bernard	Hôpital Foch	40 rue Worth BP36	01 46 25 27 92	*
Dr NOUNEH Dani	Hôpital Foch	40 rue Worth BP36	01 46 25 27 92 06 63 11 39 29	*

92170 Vanves

Dr FAYAUD Dominique		5 rue Auguste Comte	01 47 36 59 27	*
---------------------	--	---------------------	----------------	---

75009 Paris

Dr KLEIN André		34 rue JB Pigalle	06 85 83 19 76	*
----------------	--	-------------------	----------------	---

75007 Paris

Dr SEGALAS-TALOUS Béatrice		34 av. de la Motte Picquet	01 45 51 06 26	*
----------------------------	--	----------------------------	----------------	---

94806 Villejuif

Dr LACHAUX Bernard	Centre hospitalier Paul Guiraud - UMD H. Colin	54 av. de la République	01 42 11 71 19	*
--------------------	--	-------------------------	----------------	---

Rééducation et réadaptation fonctionnelle92100 Boulogne-Billancourt

Dr DELONG Christophe	Cabinet Médical Desfeux	3 av. Desfeux	01 46 21 21 21	*
----------------------	-------------------------	---------------	----------------	---

Rhumatologie92600 Asnières

Dr Alain KONCZATY		37 rue Scheurer-Kestner	01 47 92 20 53	*
-------------------	--	-------------------------	----------------	---

*Médecins experts

****Médecins compétents en matière de recrutement pour les travailleurs handicapés
« Médecine statutaire et agréée »**

ARTICLE 2 : Les médecins agréés appelés à examiner, au titre du présent arrêté, des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont les médecins traitants, sont tenus de se récuser.

ARTICLE 3 : Les médecins de prévention et les médecins contrôleurs sont tenus de se récuser lorsque les contrôles sont effectués pour le compte de l'administration qui les emploie.

ARTICLE 4 : L'arrêté PCPIIT n° 2018-68 du 12 décembre 2018 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département des Hauts-de-Seine est abrogé.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et la Directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Nanterre, le 20 février 2019

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine
Par délégation
Le Secrétaire général

Vincent BERTON

**Arrêté PCPIIT n° 2019-12 du 21 février 2019 portant délégation de signature à
Monsieur Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-
de-Seine**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de la sécurité intérieure ;
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu le code de la route ;
Vu le code des transports ;
Vu le code de la construction et de l'habitation ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
Vu les décrets n°2015-1475 et 2015-1478 du 14 novembre 2015 portant application de la loi du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence ;
Vu le décret du 24 juin 2015 portant nomination de M. Philippe MAFFRE, sous-préfet, en qualité de sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;
Vu le décret du 10 novembre 2015 portant nomination de Mme Isabelle HERRERO, sous-préfète, en qualité de chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine ;
Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
Vu le décret du 27 juin 2017 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL, en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;
Vu le décret du 3 juillet 2017 portant nomination de Madame Véronique LAURENT-ALBESA en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine ;
Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de monsieur Vincent BERTON, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
Vu l'arrêté MCI n°2018-63 du 23 novembre 2018 portant organisation en directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
Vu les notes de service relatives aux missions et compétences attribuées aux directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **M. Mathieu DUHAMEL**, sous-préfet, directeur de cabinet, à l'effet de signer tous les arrêtés, actes, décisions, mémoires contentieux, correspondances et documents relevant des missions relevant du cabinet du préfet et des services qui lui sont rattachés, tels que définis par l'arrêté du 29 décembre 2017 portant organisation de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Délégation est donnée à **M. Mathieu DUHAMEL**, sous-préfet, directeur de cabinet, à l'effet de prescrire tous engagements juridiques et attester le « service fait » afférent aux centres de coût et pour les dépenses relevant des services suivants :

- centre de coût « PRFDCAB092 - Cabinet des Hauts-de-Seine »
- service de la presse et communication
- bureau de la sécurité de la sûreté du CAD
- bureau de la représentation de l'Etat
- service de la résidence de M. le directeur de cabinet et frais de représentation de M. le directeur de cabinet.

Article 2 : Délégation permanente de signature est également donnée à **M. Mathieu DUHAMEL**, sous-préfet, directeur de cabinet, à l'effet de signer les arrêtés en matière d'hospitalisation sans consentement des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques, dans les formes prévues par le code de la santé publique.

Article 3 : Dans le cadre de la permanence préfectorale qu'il est amené à assurer pendant des jours non-ouvrés (samedi, dimanche et jours fériés) **M. Mathieu DUHAMEL**, sous-préfet, directeur de cabinet, a délégation de signature, pour l'ensemble du département, à l'effet de signer les décisions suivantes :

- 1) tous arrêtés, décisions, nécessités par une situation d'urgence ;
- 2) les décisions relatives à l'annulation et à la suspension du permis de conduire ;
- 3) les arrêtés portant refus d'admission au séjour, refus de renouvellement ou retrait des titres de séjour ;
- 4) les décisions d'obligations de quitter le territoire français et interdictions de retour prises en application des dispositions de l'article L.511-1 à L.511-5 et L.513-1 à L.513-5 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.
- 5) les décisions refusant la délivrance des documents visés aux articles D.321-9 à D321-15, D321-16 à D321-21 et R.321-22 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- 6) les décisions refusant la délivrance des documents prévus par les dispositions des articles L.321-3 et L.321-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- 7) les arrêtés prévus par l'article L.556-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- 8) les décisions prévues par l'article L.743-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile refusant à un ressortissant étranger le droit de se maintenir en France au titre de l'asile ainsi que celles refusant la délivrance de l'attestation de dépôt de la demande d'asile ou son renouvellement ou retirant le bénéfice d'un tel document ;
- 9) les décisions de transfert prévues par l'article L.742-3 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- 10) les arrêtés d'assignation à résidence prévus par les dispositions de l'article L.561-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- 11) les arrêtés d'assignation à résidence prévus par les dispositions de l'article L.561-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- 12) les décisions prises en application des articles L.531-1 à L.531-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- 13) les décisions fixant le pays de destination des mesures d'éloignement visées au livre V du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- 14) les décisions de placement en rétention administrative pour maintenir les étrangers dans les locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire pendant le temps strictement

nécessaire à leur départ (article L.555-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) ;

15) les lettres d'information relatives aux placements en rétention administrative adressées au Procureur de la République ;

16) les demandes de prise en charge des étrangers avec instructions adressées au directeur territorial de sécurité de proximité ;

17) les lettres de demandes d'escortes ;

18) les lettres fixant un délai pour quitter le territoire français ;

19) les demandes de « routing » par voie terrestre, aérienne ou maritime ;

20) la saisine du juge des libertés et de la détention aux fins de prolongation du maintien d'un étranger en rétention administrative ainsi que l'appel des ordonnances mentionnées aux articles L.552.1 à L. 552.10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile devant le premier président de la cour d'appel ;

21) les pourvois en cassation concernant les ordonnances relatives au maintien d'un étranger en rétention administrative ;

22) la signature du mandat de représentation prévu aux articles 411 à 417 et 931 du code de procédure civile par lequel sont investies les personnes chargées de représenter l'administration devant le juge des libertés et de la détention et, le cas échéant, devant le premier président de la cour d'appel ;

23) les courriers adressés dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par l'article L.611-12 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

24) les décisions d'irrecevabilité de la demande d'asile présentée au-delà des cinq premiers jours de rétention, prises en application de l'article L. 551-3 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Mathieu DUHAMEL**, sous-préfet, directeur de cabinet, la délégation de signature prévue aux articles de 2 à 4 du présent arrêté sera exercée par **Mme Véronique LAURENT-ALBESA**, sous-préfète, chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **M. Mathieu DUHAMEL**, sous-préfet, directeur de cabinet et de **Mme Véronique LAURENT-ALBESA**, sous-préfète, chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine, la délégation de signature ainsi consentie est exercée par **M. Vincent BERTON**, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Vincent BERTON**, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture, la délégation de signature ainsi consentie est exercée par **Mme Isabelle HERRERO**, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine et par **M. Philippe MAFFRE**, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt.

Article 5 : En l'absence ou d'empêchement de **M. Mathieu DUHAMEL**, sous-préfet, directeur de cabinet, la délégation de signature prévue à l'article 1 du présent arrêté sera exercée par, **Mme Hélène VAREILLES**, adjoint au directeur de cabinet en charge des sécurités, à l'exception de :

- des actes d'autorité (arrêtés, décisions, ou tous actes présentant un caractère réglementaire) ;
- des courriers aux élus ;
- des nominations de membres des comités, conseils et commissions ;
- des propositions de décorations dans l'ordre de la Légion d'honneur et dans l'ordre national du mérite.

Pour les affaires relevant de leurs attributions respectives, et à l'exception des actes cités ci-dessus, délégation est donnée à :

- à **M Alexis FRIDMAN**, attaché, chef du service interministériel de défense et de protection civiles, et en cas d'absence ou d'empêchement **Mme Anne ROUSSEAU**, attaché, adjointe au chef du service

- à **Mme Catherine REICHERT**, secrétaire administrative, chef de la section commissions de sécurité, **Mme Colette MICHAU**, **Mme Mélanie NOISEAU** et à **M. Sylvain PAILLET**, secrétaires administratifs, pour signer les documents relatifs à la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur et présider les réunions de la dite sous-commission ;

- à **M Mohin KUMAR**, attaché, chef du bureau des polices spéciales, et en cas d'absence ou d'empêchement **Mme Nadine DELORME**, attachée, adjointe au chef de bureau ;

- à **Mme Aurélie BARRIERE**, attachée chef de la mission de prévention de la radicalisation ;

- à **Mme Laureline GOBE**, attachée, chef du bureau de la sécurité intérieure, et en cas d'absence ou d'empêchement **M Franck BERTIN**, attaché, adjoint au chef de bureau ;

- à **M Michel LOTTIN**, chef du bureau de la sécurité et de la sûreté, et en cas d'absence ou d'empêchement à **M. David CHERBONNIER** et à **Mme Salima BAMOUH** pour signer les bons de livraison de matériels et de fournitures ainsi que les services faits des dépenses relevant du bureau ;

- à **M Nicolas GERBER**, attaché principal, chef de cabinet, en charge de la représentation de l'Etat, et en cas d'absence ou d'empêchement **M Cyril PRALONG**, attaché, adjoint au chef de cabinet ;

- à **Mme Julia LEMETAYER**, attachée, chef du service départemental de la communication interministérielle, à l'effet de prescrire les engagements juridiques jusqu'à concurrence de 1 000 € et attester le « service fait » dans le cadre de l'activité de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julia LEMETAYER, délégation est donnée à **Mme Aurélie PORTET**, secrétaire administrative, adjointe au chef de service départemental de la communication interministérielle, à l'effet d'attester le « service fait ».

Article 6 : L'arrêté PCPIIT n° 2019-05 du 18 janvier 2019 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, est abrogé.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture et le sous-préfet, directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 21 février 2019

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>